



Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE AYANT STATUT CONSULTATIF AUPRES DES NATIONS UNIES, DE L'UNESCO,
DU CONSEIL DE L'EUROPE ET D'OBSERVATEUR AUPRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

International Federation
for Human Rights

Federación Internacional
de los Derechos Humanos

الفدرالية الدولية لحقوق الإنسان

Forum de participation des ONG à la 50ème session ordinaire de la CADHP

Banjul, Gambie, 19-21 octobre 2011

Intervention sur la situation générale des droits de l'Homme et de la démocratie en Afrique, par Mabassa Fall, Représentant de la FIDH auprès de l'Union africaine

La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples a trente ans. La protection des droits garantis par cet instrument fondamental demeure une exigence quotidienne.

Cette exigence est plus que jamais portée par les individus et les peuples de notre continent qui chaque jour bravent l'arbitraire pour réclamer de manière indivisible la réalisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Cette exigence est relayée avec courage et abnégation par les OSC et leurs membres, femmes et hommes, qui appellent au respect de ces droits, souvent au péril de leur vie. L'anniversaire de la Charte est une occasion unique de rendre hommage à leur travail.

Les mois qui ont succédé notre précédent Forum des ONG ont apporté quelques satisfactions importantes au regard des droits garantis par la Charte : notamment l'élection d'une assemblée constituante en Tunisie, la continuité des poursuites judiciaires contre des tenants de l'ancien régime en Egypte, l'abolition de la peine de mort au Benin, l'alternance dans le calme en Zambie, la fin d'une dictature de 40 ans en Libye.

Mais ces événements positifs ne cachent pas les points sombres, notamment les situations de conflit qui perdurent dans des zones où les droits les plus fondamentaux comme le droit à la vie, l'interdiction de la torture, le droit à une justice indépendante et effective, sont piétinés par les Etats, les rebelles, les insurgés ou encore les entreprises multinationales.

C'est le cas en Somalie, où la guerre civile martyrise toujours la population civile en proie à l'exode forcé pour se protéger des combats et exacerbe une situation de famine abominable. En dépit du retrait des milices Shabab d'une grande partie de Magadiscio, les affrontements demeurent mais aussi les attentats à la bombe comme celui qui a causé la mort en octobre de près de 100 personnes, majoritairement des étudiants venus retirer leur diplôme. Le Gouvernement fédéral de transition est incapable d'assurer la sécurité de ces citoyens malgré le soutien de l'AMISOM dont le contingent est trop insuffisant pour protéger les civils.

Nous nous étions réjouis un peu vite de l'exercice dans le calme du référendum sur la partition du Sud Soudan. Depuis le début du mois de juin, l'armée soudanaise est engagée dans une guerre au Sud-Kordofan contre les rebelles des monts Nuba appartenant à l'Armée populaire de libération du Soudan. A la suite de la réélection contestée du gouverneur Ahmed Haroun, ancien ministre chargé des affaires humanitaires qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité au Darfour, la tension a fini par aboutir à un conflit, sans qu'aucun accès humanitaire ne soit autorisé. Des informations font état de bombardements à l'aveugle causant de nombreuses victimes parmi la population civile. Des témoins ont rapporté que

les soldats et les miliciens tiraient sur les gens dans les rues et, munis de listes de noms de prétendus partisans du MLPS, fouillaient certains quartiers maison par maison et procédaient à des arrestations à des points de contrôle. Des témoins ont également décrit des destructions, des pillages et des incendies d'églises et de maisons. Cette description de l'horreur se répète en tous points dans la région du Nile Bleu. Deux régions, le sud Kordofan et le Nile Bleu délaissées par les autorités centrales de Khartoum en dépit des préconisations de l'Accord global de paix.

Autres situations de totale insécurité pour la population civile, le Nord de la Centrafrique et l'est de la RDC continuent d'être le théâtre d'affrontements entre les forces loyalistes et des groupes rebelles. Le conflit en Libye fut également émaillé d'importantes violations des droits de l'Homme commises par toutes les parties. Soulignons notamment les graves menaces à l'intégrité physique contre les africains subsahariens au prétexte de leur prétendue complicité avec les forces de Khadafi.

Si l'exercice démocratique a pu en ce début d'année se dérouler normalement dans certains pays, les périodes électorales constituent toujours des moments de grande tension et d'instabilité dans de nombreux autres. Coups d'Etats, crises institutionnelles et violences ont jalonné plusieurs scrutins récents. La volonté de certaines autorités de conserver le pouvoir à tout prix, en étouffant toute critique et en organisant des processus électoraux irréguliers, est un facteur contemporain de graves violations des droits humains. A cet égard, les prochaines élections en RDC, au Zimbabwe, au Kenya et même au Sénégal sont sources d'inquiétude et appellent à la vigilance répétée de la communauté internationale, notamment de l'UA et de la CADHP.

De même, une attention particulière doit être donnée aux situations post-crisis qui appellent à la consolidation de l'Etat de droit, la justice et la réconciliation pour des sociétés apaisées, respectueuses des droits humains et éloignées de la violence.

C'est évidemment le cas aujourd'hui de la Tunisie, de la Libye et de l'Egypte qui après s'être affranchies courageusement des dictatures du passé doivent désormais réussir le pari de paver l'avenir d'un régime démocratique et respectueux des droits humains. Ceci passera par l'éloignement des fanatismes de tous ordres, la responsabilité des nouveaux acteurs politiques, des changements institutionnels d'ampleur et la réforme de l'armée et des forces de sécurité. La société civile doit accompagner ce mouvement vers la liberté par sa force de proposition.

C'est aussi le cas de la Guinée et de la Côte d'Ivoire ou bien encore du Tchad et du Niger où les dirigeants et les partis politiques ont un rôle essentiel à jouer dans la reconstruction de ces pays meurtris par les crises passées, en sortant notamment du référent ethnique, géographique ou religieux pour mener à la réconciliation nationale.

A cet égard, la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves est un des moyens primordiaux de sanction et de prévention des violations. Une justice indépendante doit pouvoir s'exercer pour juger les crimes d'Hissène Habré, les auteurs du massacre du 28 septembre en Guinée, les responsables des crimes internationaux en RCA, au Kenya, en RDC et au Soudan... Si cette justice effective et efficace n'existe pas, alors les victimes et les associations qui les soutiennent ont raison de se tourner vers la CPI. Si elles le font, c'est qu'elles estiment que leurs représentants ont failli dans leur responsabilité première de répondre au droit à la justice. Tout comme il est normal d'exiger que la CPI soit réellement universelle et qu'elle puisse juger les auteurs des crimes les plus graves commis hors du continent africain comme dans les TPO, en Géorgie, en Birmanie, en Afghanistan, en Tchétchénie, en Colombie et ailleurs encore.

Enfin, s'agissant des violations des droits de la Charte africaine n'ayons pas peur de dire « Y'en a marre », « Touche pas à ma nationalité », « Touche pas à ma Constitution » ou « Ca suffit comme ça ». Ces slogans sont portés par des manifestations pacifiques protestant contre la cherté de la vie et/ou réclamant le respect des principes démocratiques et des libertés fondamentales organisées au Sénégal, en Mauritanie, au Burkina Faso, à Djibouti, au Gabon, ou encore au Malawi, et qui sont sévèrement réprimées par les forces de l'ordre. Cette attitude méprisante et autoritaire des autorités prouvent à la fois la faiblesse de celles-ci, la réalité des revendications et

les efforts que nous devons encore produire pour que nos droits soient enfin respectés.

Nos organisations travaillent sans cesse auprès de nos Etats pour faire valoir nos droits. Pour nous accompagner dans ce rôle, la Charte a été dotée de mécanismes de contrôle et de sanction de l'irrespect de ses dispositions.

La Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples est devenue au fil des ans un espace formidable d'expression pour les défenseurs. Un lieu essentiel d'échange avec les commissaires, les représentants des Etats, des OIG et des institutions nationales, sur la situation des droits de l'Homme en Afrique. Les interventions, rapports, résolutions et communications de la Commission sont écoutés et parfois contestés, gage de son objectivité. Ses focus thématiques ont permis de sensibiliser les Etats et de faire avancer la protection des droits tels que ceux des populations autochtones, les droits économiques, sociaux et culturels ou l'abolition de la peine de mort. Forte de ce constat, la Commission devrait toujours aller de l'avant en affirmant son indépendance, en adoptant plus de résolutions condamnant la violation des droits dans tel ou tel Etat, en ayant les moyens de contrôler le respect de ses décisions et en se faisant le fer de lance de la protection d'autres droits liés notamment à un environnement sain, à l'orientation sexuelle ou à la responsabilité des entreprises.

La Commission n'est plus seule dorénavant. Elle est épaulée dans son mandat par la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples enfin saisie de ses premières affaires comme celle initiée par la Commission contre la Libye. Mais cette Cour doit encore être renforcée par un plus grand nombre de ratifications de son Statut par les Etats assortie de la déclaration à son article 34.6 qui permet aux individus et aux ONG de la saisir directement. Sans quoi, elle restera marginale dans son rôle de protection des victimes face à l'arbitraire des Etats.

L'architecture droits de l'Homme de l'UA se développe. Les déclarations quant à la protection des libertés fondamentales se multiplient. Espérons qu'elles deviennent réalité pour fêter plus sereinement le 30ème anniversaire de notre Charte africaine.